

ASSEMBLÉE DE LA CORPORATION CANTONALE
VERSAMMLUNG DER KANTONALEN KÖRPERSCHAFT

89^e séance du 11 décembre 2021
89. Sitzung vom 11. Dezember 2021

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance – Prière
2. Communications du Président
3. Approbation du procès-verbal de la 88^{ème} séance du 12 juin 2021
4. Fixation des indemnités des membres de l'Assemblée pour 2022
 - a) Indemnité de séance de la Présidence et des commissions : proposition : CHF 20.– par séance ;
 - b) Indemnité de transport : proposition : CHF 0.65/km ou le prix du transport public ;
 - c) Vote.
5. Arrêté relatif à la cession de l'impôt à la source
 - a) Rapport du Conseil exécutif ;
 - b) Entrée en matière ;
 - c) Discussion ;
 - d) Adoption du projet d'arrêté relatif à la cession de l'impôt à la source.
6. Projet de budget de la CEC pour 2022
 - a) Rapport du Conseil exécutif ;
 - b) Rapport de la Commission de gestion ;
 - c) Entrée en matière ;
 - d) Discussion centre de charges par centre de charges ;
 - e) Projet d'arrêté relatif au budget 2022 de la CEC ;
 - f) Discussion ;
 - g) Approbation du projet d'arrêté.
7. Informations diverses
 - a) Projet Archives ;
 - b) Commission spéciale RFin ;
 - c) Consultation concernant les emplois pastoraux ;
 - d) Etude sur la situation financière des églises suisses dans le futur.
8. Synode sur la synodalité
9. Divers

Traktanden

1. Eröffnung der Sitzung – Gebet
2. Mitteilungen des Präsidenten
3. Genehmigung des Protokolls der 88. Sitzung vom 12. Juni 2021
4. Festsetzung der Entschädigungen der Mitglieder der Versammlung für 2022
 - a) Sitzungsgeld des Präsidiums und der Kommissionen: Vorschlag: CHF 20.– pro Sitzung;
 - b) Fahrspesen: Vorschlag: CHF 0.65/km oder Betrag der öffentlichen Transportmittel;
 - c) Abstimmung.
5. Beschluss über die Abtretung der Quellensteuer
 - a) Bericht des Exekutivrates;
 - b) Eintretensdebatte;
 - c) Diskussion;
 - d) Genehmigung des Beschlussentwurfs über die Abtretung der Quellensteuer.
6. Voranschlag 2022 der katholischen kirchlichen Körperschaft des Kantons Freiburg
 - a) Bericht des Exekutivrates;
 - b) Bericht der Geschäftsprüfungskommission;
 - c) Eintretensdebatte;
 - d) Diskussion Kostenstelle nach Kostenstelle;
 - e) Beschlussentwurf zum Voranschlag 2022 der kkk;
 - f) Diskussion;
 - g) Genehmigung des Beschlussentwurfes.
7. Diverse Informationen
 - a) Archivprojekt;
 - b) Spezialkommission RFin;
 - c) Vernehmlassung betreffend die im Dienste der kath. Kirche stehenden Laienseelsorger/innen;
 - d) Studie über die zukünftige finanzielle Situation der Schweizer Kirchen.
8. Synode zur Synodalität
9. Verschiedenes

Présents: 48 délégués
Anwesend: 48 Delegierte

Excusés: 9
Entschuldigt: 9

Absents: 3.
Abwesend: 3.

Se sont excusés / Haben sich entschuldigt: Mme Marie-Luce Baechler, Mme Fernande Bersier, M. Robert Eugster, Mme Bettina Gruber Haberditz, M. Arnaud Lainé, Mme Jasmin Judith Maggetti, Mme Sandrine Raboud, Mme Jeanine Seydoux, M. Norbert Talpas.

Absents / Abwesend: M. Martin Hüging, M. Maurice Jaccottet, Mme Véronique Laurencet-Esseiva.

Prennent part à la séance / Nehmen an der Sitzung teil: Frau Marianne Pohl-Henzen, Bischöfliche Delegierte für die Bistumsregion Deutschfreiburg, Mme Céline Ruffieux, Représentante de l'Évêque pour la région Fribourg francophone, Frère Alexandre Frezzato, adjoint de la Représentante de l'Évêque pour la région Fribourg francophone, Mme Patricia Panchaud, Administratrice financière, Mme Véronique Benz, Responsable du Service de la communication, Frau Petra Perler, Kommunikationsverantwortliche, M. Patrick Mayor, Président du Conseil exécutif, Mme Yvonne Stempfel, Vice-présidente du Conseil exécutif, M. Christian Bussard, membre du Conseil exécutif, M. Gérald Telley, membre du Conseil exécutif désigné par l'Évêque, Mme Corinna Timm, Interprète, M. Hans Rahm, préposé aux registres paroissiaux, Mme Nathalie Lehmann, secrétaire, Mme Nicole Python, comptable, M. Dominique Golliard, comptable.

Invités / Gäste: Mme Anne-Marie Nobs, conseillère synodale, Église évangélique réformée.

Se sont excusés / Haben sich entschuldigt: M. Claude Nordmann, le Représentant de la communauté israélite, M. Pierre-Alain Sydler, le Président du synode de l'Église évangélique réformée, M. Bruno Boschung, membre du Conseil exécutif, Herr Norbert Nagy, stv. bischöflicher Delegierter, Frau Marina Achermann, Juristin, M. Philippe Fragnière, responsable RH-admin, Mme Marie Georges, secrétaire, Mme Béatrice Duvoisin, secrétaire.

La séance est ouverte à 8.02 heures.

Die Sitzung wird um 8.02 Uhr eröffnet.

1. Ouverture de la séance – Prière

1. Eröffnung der Sitzung – Gebet

M. le Président. Messieurs les Vice-Présidents, Mesdames et Messieurs les délégué(e)s, sehr geehrte geschätzte Damen und Herren Delegierte, Madame et Messieurs les membres du Conseil exécutif, Madame la Secrétaire de l'Assemblée, les membres du personnel de l'administration, qui ont à nouveau préparé les documents pour cette Assemblée, mis en place l'infrastructure dans cette Haute école et qui vont assurer le bon fonctionnement de notre Assemblée, je vous souhaite la cordiale bienvenue. Je salue aussi l'interprète, Mme Corinna Timm, ainsi que les chargées d'information. J'ai le très grand plaisir d'ouvrir la 89^{ème} séance de l'Assemblée de la CEC que nous pouvons tenir en présentiel pour la 4^{ème} fois dans cet auditoire.

Ich freue mich sehr, die 89. Plenarversammlung der kKk eröffnen zu dürfen, die trotz der widrigen und schwierigen Umstände physisch stattfinden kann.

Je suis aussi particulièrement heureux de pouvoir accueillir pour la première fois la Représentante de l'Évêque pour la partie francophone du Canton, Mme Céline Ruffieux, qui est en fonction depuis 3 mois et demi.

Gleichzeitig begrüße ich auch die Bischöfliche Delegierte für die Bistumsregion Deutschfreiburg, Frau Marianne Pohl-Henzen.

Un autre nouveau visage : Frère Alexandre Frezzato, l'adjoint de la Représentante de l'Évêque pour la partie francophone du Canton. Bienvenue parmi nous.

Malheureusement, ce qui était à prévoir, certaines personnes ont dû s'excuser. Il s'agit pour l'Assemblée de la CEC de : Mme Bettina Gruber Haberditz, Mme Marie-Luce Baechler, Mme Jasmin Maggetti, M.

Robert Eugster, Mme Jeanine Seydoux, Mme Fernande Bersier, M. Arnaud Lainé et M. Norbert Talpas. Du Conseil exécutif, M. Bruno Boschung s'est excusé ce matin. Il ne se sentait pas très bien et voulait nous protéger.

Chers délégué(e)s, liebe Delegierte, vous avez reçu l'invitation et les documents pour cette Assemblée dans le délai prévu. Sie haben die Unterlagen für diese Versammlung fristgerecht erhalten. Gibt es Bemerkungen zur Tagesordnung? Est-ce qu'il y a des remarques concernant l'ordre du jour ? Cela n'est pas le cas. L'ordre du jour est accepté et la séance est formellement ouverte.

Nous commençons comme d'habitude avec la prière. Aujourd'hui ce sont la Représentante et la Déléguée de l'Évêque qui vont la faire. Je les prie de venir au micro.

Mme la Représentante de l'Évêque Céline Ruffieux. Bonjour à tous, en cette matinée pleine de neige, nous allons commencer par un temps de prière. Nous avons opté pour la prière du Synode.

Chaque session du Concile Vatican II a commencé par la prière Adsumus Sancte Spiritus, premier mot de l'original latin signifiant "Nous nous tenons devant Toi, Esprit Saint", qui a été utilisée historiquement lors des Conciles, Synodes et autres rassemblements de l'Église depuis des centaines d'années, étant attribuée à Saint Isidore de Séville (vers 560 - 4 avril 636).

Mme la Déléguée épiscopale Marianne Pohl-Henzen. Weil wir momentan dazu aufgerufen sind, den synodalen Weg der Synode 2021-2023 einzuschlagen, lädt uns das Gebet ein, den heiligen Geist anzunehmen, in uns zu wirken, sodass wir eine Gemeinschaft und Menschen der Gnade sein können.

Mme la Représentante de l'Évêque Céline Ruffieux.

*Nous voici devant Toi, Esprit Saint ;
en Ton Nom, nous sommes réunis.
Toi notre seul conseiller,
viens à nous,
demeure avec nous,
daigne habiter nos cœurs.*

Mme la Déléguée épiscopale Marianne Pohl-Henzen.

*Lehre uns, wohin wir gehen sollen;
zeige uns, wie wir das Ziel erreichen können.
Bewahre uns davor,
als schwache und sündige Menschen die Orientierung zu verlieren.*

Mme la Représentante de l'Évêque Céline Ruffieux.

*Fais en sorte,
que l'ignorance ne nous entraîne pas sur une fausse route,
ni que la partialité influence nos actes.
Que nous trouvions en Toi notre unité,
sans nous éloigner du chemin de la vérité et de la justice,
en avançant ensemble vers la vie éternelle.*

Mme la Déléguée épiscopale Marianne Pohl-Henzen.

*Das erbitten wir von Dir,
der du zu allen Zeiten und an allen Orten wirkst,
in der Gemeinschaft mit dem Vater und dem Sohn
von Ewigkeit zu Ewigkeit. Amen.*

M. le Président. Merci bien pour cette prière. J'ai encore l'avantage de vous annoncer le nombre de personnes présentes. Il y a actuellement 48 délégués qui sont présents. La majorité absolue est de 25. Je constate que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre des décisions.

2. Communications du Président

2. Mitteilungen des Präsidenten

M. le Président. J'ai trois communications à vous faire. J'ai tout d'abord le privilège de transmettre mes félicitations à Mgr Charles Morerod qui fête aujourd'hui, au jour près, ses dix ans comme Évêque de notre Diocèse. Je le félicite, aussi en votre nom, pour ce jubilé et surtout je le remercie de tout son engagement et de tous ses efforts de tenir la direction du navire dans lequel nous nous trouvons toutes et tous. J'ajoute qu'il a fêté ses soixante ans en octobre. Toutes mes félicitations et mes remerciements pour son engagement.

Une deuxième communication : une déléguée a présenté sa démission. En effet, Mme Sandrine Raboud quitte ce parlement à la fin de l'année. Je la remercie de son engagement. Elle était scrutatrice et membre de la Commission des affaires juridiques. Elle aurait en principe dû être présente, elle m'a dit qu'elle serait là, mais qu'elle devrait nous quitter en cours de séance. Malheureusement elle a dû s'excuser ce matin étant donné qu'un de ses enfants a été testé positif. Pour la suite, en son absence, je lui souhaite espoir et confiance, dont nous avons toutes et tous besoin en cette période de pandémie. Son successeur est déjà désigné. Il sera assermenté lors de la prochaine assemblée. Il faudra aussi repourvoir les autres postes que j'ai mentionnés, à savoir scrutateur et membre de la Commission des affaires juridiques. En ce qui concerne les scrutateurs, M. Aloïs Gilli fonctionne comme suppléant aujourd'hui. C'est déjà organisé de cette façon.

La troisième communication concerne le déroulement de cette Assemblée. Concernant la tenue et le déroulement de cette Assemblée, je vous communique ce qui suit. Le 15 octobre dernier la Préfecture nous a communiqué que nos assemblées plénières entrent dans la catégorie des assemblées des corporations de droit public, ceci conformément à l'Ordonnance fédérale Covid-19. Elle peut donc avoir lieu en présentiel, sans limite en ce qui concerne le nombre de personnes, ni de certificat. Toutefois les mesures suivantes doivent être respectées : le port du masque obligatoire en tout temps, sauf pour les orateurs ; respect des distances et naturellement les mesures d'hygiène. Il n'y aura par conséquent pas de pause-café, ni d'apéro de fin d'année. En effet, si on offrait à boire et à manger, en plus de ce que vous avez reçu sur la table, le certificat serait nécessaire. On fera quand même, vers 9h30, une petite pause. Voilà ce que j'avais à vous dire en début d'assemblée pour clarifier la situation. Est-ce qu'il y a une question à ce sujet ? Cela n'est pas le cas.

3. Approbation du procès-verbal de la 88ème séance du 12 juin 2021

3. Genehmigung des Protokolls der 88. Sitzung vom 12. Juni 2021

M. le Président. Vous avez reçu ce PV dans les délais. Est-ce qu'il y a une remarque concernant ce PV ? Cela n'est pas le cas. Le PV est tacitement accepté, avec nos remerciements à son autrice, Mme Béatrice Duvoisin qui a, à nouveau, fourni un énorme travail pour rédiger ces 24 pages. Un très grand merci.

4. Fixation des indemnités des membres de l'Assemblée pour 2022

4. Festsetzung der Entschädigungen der Mitglieder der Versammlung für 2022

- a) **Indemnité de séance de la Présidence et des commissions : proposition : CHF 20.– par séance ;**
- a) **Sitzungsgeld des Präsidiums und der Kommissionen: Vorschlag: CHF 20.– pro Sitzung;**

M. le Président. Il y a une proposition du Conseil exécutif et de la Présidence, comme les années précédentes, soit CHF 20.– par séance pour la Présidence et les commissions.

- b) **Indemnité de transport : proposition : CHF 0.65/km ou le prix du transport public ;**
- b) **Fahrtspesen: Vorschlag: CHF 0.65/km oder Betrag der öffentlichen Transportmittel;**

M. le Président. Idem en ce qui concerne les frais de transport, soit CHF 0.65/km ou le prix du transport public. Est-ce qu'il y a un complément de la part du Conseil exécutif ? D'autres questions ?

M. Maurice Seydoux. M. le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, je représente aujourd'hui le Groupe des délégués des unités pastorales du district de la Sarine et des mouvements du Grand Fribourg. C'est à ce titre que je prends la parole. Cette intervention concerne le point 4) de l'ordre du jour de notre Assemblée, à savoir la fixation des indemnités des membres des commissions pour l'année 2022 et suivantes.

Plusieurs délégués du Groupe Sarine font partie de l'une ou l'autre des commissions, voire de plusieurs commissions. Le constat est le même pour toutes ces commissions. La charge de travail qu'occasionne une préparation de séance, la présider, puis préparer et présenter le rapport en Assemblée, est considérable pour le ou la Président/e. C'est la raison pour laquelle le Groupe Sarine vous propose de revoir le défraiement de la Présidence ou du/de la Président/e d'une commission de notre Assemblée car nous pensons que le montant de CHF 20.– attribué actuellement est insuffisant et surtout ne doit pas être le même que pour un/e membre de ladite commission. L'incidence sur le budget 2022 est presque insignifiante. Si je prends par exemple la Commission RFin, dont je fais partie, cela représente pour l'année 2021 dix séances à CHF 30.– de plus, ce qui nous donne une augmentation de CHF 300.– sur un budget de CHF 12 mio. Le groupe Sarine vous propose donc, d'entrer en matière sur la proposition du Groupe, c'est-à-dire d'augmenter ce montant par séance pour le/la Président/e et de la Présidence de l'Assemblée à CHF 50.–, de garder le montant de CHF 20.–/séance pour les membres et d'accepter la proposition de CHF 0.65/km ou le prix du transport public en ce qui concerne les déplacements. Bien entendu le/la Président/e peut décider de ne pas demander ce défraiement et ainsi garder un total bénévolat. Je vous remercie de votre attention.

c) **Vote.**

c) **Abstimmung.**

M. le Président. Merci à M. Seydoux pour cette proposition au nom du Groupe Sarine et du Grand Fribourg. En tant qu'ancien Président de la Commission de gestion, je peux vous confirmer que le travail du président est parfois assez conséquent. Est-ce qu'il y a une remarque concernant cette proposition ? Est-ce que le Conseil exécutif veut se prononcer ? Il n'y a pas de remarques, ni de contestations, le Conseil exécutif non plus. Nous allons alors tout de suite procéder au vote. Je vais directement faire voter la proposition du Groupe Sarine, contre la proposition initiale.

Celles et ceux qui sont d'accord de fixer l'indemnité de séance de la présidence et des commissions, pour les membres à CHF 20.–, pour les présidents à CHF 50.– et les indemnités de transport à CHF 0.65/km ou le prix du transport public, sont priés de le manifester en levant le bulletin de vote. Contre-épreuves ? Absentions ?

Vous avez accepté la fixation de ces indemnités, conformément à la proposition du Groupe Sarine, avec 46 voix. Il y avait deux abstentions.

5. Arrêté relatif à la cession de l'impôt à la source

5. Beschluss über die Abtretung der Quellensteuer

a) **Rapport du Conseil exécutif ;**

a) **Bericht des Exekutivrates;**

M. le Président. Je donne la parole au membre du Conseil exécutif, M. Telley svp..

M. Gérald Telley. M. le Président, Mme la Représentante de l'Évêque et Mme la Déléguée épiscopale, Mesdames et Messieurs les délégué(e)s, Mesdames et Messieurs les invités, bonjour.

Me voilà à nouveau devant vous pour vous présenter au nom du Conseil exécutif le budget 2022 qu'il a préparé avec les déléguées épiscopales et notre administratrice financière. Je dois à nouveau vous dire que cela a été un exercice difficile. En effet, la première variante présentait un surplus de charges de près d'un demi-million par rapport au nouveau montant du frein aux dépenses. Lors d'une longue séance avec

les déléguées épiscopales, nous avons repris poste après poste et analysé quasi chaque montant afin de vérifier si la charge était toujours nécessaire, utile ou à modifier. Finalement, nous avons réussi à boucler le budget dans le cadre du frein aux dépenses, mais également, je l'espère, sans prêter le travail des agents pastoraux en 2022. Je tiens à remercier ici les déléguées épiscopales et notre administratrice financière pour leur engagement, leur disponibilité et leur efficacité.

Avec ce budget, le montant à charge des paroisses reste dans le cadre souhaité, étant entendu que l'augmentation correspond proportionnellement à l'augmentation des recettes fiscales. Je relève toutefois que sans le prélèvement aux réserves, que vous nous avez permis de constituer lors de l'Assemblée du 12 juin 2021, cela n'aurait pas été possible. Il n'aurait également pas été possible de tenir la promesse de stabiliser au maximum le montant à charge des paroisses. Vous avez pu lire notre rapport et je ne le commente pas plus pour l'instant.

Dès lors je vous propose, dans un premier temps, au point 5), d'approuver la proposition d'attribution de 90 % de l'impôt à la source à la CEC puis, dans un deuxième temps, d'approuver le budget 2022 qui présente des charges pour CHF 12'167'743.00, des produits pour CHF 3'941'891.20, des produits divers pour CHF 955'000.00, des contributions des paroisses à hauteur de CHF 7'260'851.80, soit 12.5 % des ressources fiscales, correspondant au frein aux dépenses. Je tiens également à remercier ici les membres de la Commission de gestion (CoGest) et son Président, M. Jean-Pierre Jaquet, pour leur engagement constructif, ainsi que pour la qualité informative de leur rapport.

Finalement, je vous propose, Mesdames et Messieurs les délégué(e)s, d'entrer en matière, d'accepter l'attribution de 90 % de l'impôt à la source et par la suite le budget 2022 qui vous est présenté. Je redonne la parole à notre Président.

M. le Président. Merci M. Telley.

b) Entrée en matière ;

b) Eintretensdebatte;

M. le Président. Je prie d'abord le Président de la CoGest de juste rappeler la position de la CoGest, comme c'est mentionné dans son rapport. Il y a juste deux, trois phrases qui méritent d'être relevées. Vous avez pu lire cela en page 1 du rapport de la CoGest.

M. Jean-Pierre Jaquet. M. le Président, Messieurs les Vice-Présidents, Mme la Représentante de l'Évêque, Mme la Déléguée épiscopale, M. le Président du Conseil exécutif et ses membres, Mme la Secrétaire de l'Assemblée, Mesdames et Messieurs les invités, Mesdames et Messieurs les délégué(e)s, comme l'a mentionné notre Président Walter Buchs, effectivement sur la première page du rapport de la Commission de gestion, vous trouvez un point relatif à la cession de l'impôt à la source, par les paroisses à la CEC, pour 2022. Je ne vais pas relire ce qui est mentionné. La seule chose, c'est que la Commission de gestion est consciente de l'importance que ces montants peuvent avoir pour certaines paroisses, dont la paroisse p.ex. de Courtepin. Malgré tout nous sommes d'accord avec la proposition du Conseil exécutif, de rester à ce 90 %, sachant que nous sommes aussi en train d'élaborer ce fameux Règlement sur les finances (RFin) et que nous en tiendrons compte aussi dans cette partie-là. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président. Merci M. Jaquet. Est-ce que dans l'entrée en matière quelqu'un souhaite prendre la parole ? Ce n'est pas le cas. L'entrée en matière est acquise.

c) Discussion ;

c) Diskussion;

M. le Président. Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole ? Ce n'est pas le cas.

d) Adoption du projet d'arrêté relatif à la cession de l'impôt à la source.

d) Genehmigung des Beschlussentwurfs über die Abtretung der Quellensteuer.

M. le Président. Nous en venons à l'adoption, article par article, de l'arrêté relatif à la cession de l'impôt à la source. Vous trouvez cet arrêté à la fin du rapport du Conseil exécutif.

L'article 1 concerne le pourcentage à céder à la Corporation. La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close.

L'article 2 concerne la facturation. La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close.

L'article 3 concerne l'exécution de l'arrêté, y compris la titre et les considérants. La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close.

Nous venons au vote final concernant cet arrêté. Celles et ceux qui sont d'accord d'accepter l'arrêté relatif à la cession de l'impôt à la source par les paroisses à la Corporation pour l'année 2022 sont priés de le manifester en levant le bulletin de vote. Merci. Contre-épreuves ? Merci. Abstentions ?

Vous avez accepté cet arrêté relatif à la cession de l'impôt à la source par 47 voix pour, 1 voix contre.

6. Projet de budget de la CEC pour 2022

6. Voranschlag 2022 der katholischen kirchlichen Körperschaft des Kantons Freiburg

- a) **Rapport du Conseil exécutif ;**
- a) **Bericht des Exekutivrates;**

M. le Président. Je donne la parole directement à M. Jaquet, M. Telley étant déjà intervenu à ce sujet au point 5).

- b) **Rapport de la Commission de gestion ;**
- b) **Bericht der Geschäftsprüfungskommission;**

M. Jean-Pierre Jaquet. Monsieur le Président, Messieurs les Vice-Présidents, Mme la Représentante de l'Évêque, Mme la Déléguée épiscopale, Monsieur le Président du Conseil exécutif et ses membres, Madame la Secrétaire de l'Assemblée, Mesdames et Messieurs les invités, Mesdames et Messieurs les délégué(e)s, la CoGest s'est réunie le mercredi 3 novembre 2021 dans les locaux de la Corporation ecclésiastique catholique du canton de Fribourg.

Vous avez toutes et tous reçu le rapport de notre Commission avec la convocation à cette 89^{ème} Assemblée plénière de la CEC. Toutefois, j'aimerais vous apporter quelques précisions sur certains points.

Concernant le palier supplémentaire octroyé aux agents pastoraux, il se base sur le « Règlement d'application de la Convention sur les emplois pastoraux et des Classes de fonction des agents pastoraux laïcs du canton de Fribourg » et plus spécialement sur l'article « 5. Ancienneté » qui précise que 2 ans d'activité rémunérée donnent droit à un palier. Ce n'est donc pas une décision personnelle, ni du Conseil exécutif (CEX), ni de la Représentante de l'Évêque, ni de la Déléguée épiscopale, mais bien l'application du Règlement en vigueur.

Concernant l'utilisation des réserves, cela correspond aux vœux de la CoGest qui demande que les montants mis en réserve soient utilisés dans les meilleurs délais. Ceci dans la mesure où il y a évidemment de réels besoins.

L'aumônerie de l'Université est gérée par l'Évêché, contrairement aux autres services d'aumônerie. Mais le personnel concerné fait partie du personnel de la CEC.

A ce jour, tous les comptes gérés directement par différents services ont été rapatriés dans les comptes de la CEC, sous forme de fonds réservés aux services y relatifs. Le dernier compte concerne le Service de Formation (p. 22 du document de budget 2022). Comme il a été repris durant cet exercice 2021, il ne figure pas dans le bilan au 31.12.2020. Le montant ainsi intégré aux comptes de la CEC permet un prélèvement de CHF 15'000.00 inscrit dans le budget 2022.

Concernant le projet d'arrêté, je n'ai rien à ajouter.

Comme mentionné dans son rapport, notre Commission vous propose à l'unanimité :

1. D'entrer en matière et d'accepter le budget de fonctionnement 2022 de la CEC tel que présenté.
2. D'approuver le projet d'arrêté relatif au budget de fonctionnement 2022 de la CEC tel que présenté.

Je réitère mes remerciements aux personnes citées dans notre rapport pour la qualité des échanges lors de nos séances, la qualité de leur travail et leur implication dans la gestion de la Corporation cantonale. Cela est rendu possible grâce à une très bonne collaboration et une grande transparence dans les informations transmises. J'associe également tous les membres de la CoGest à ces remerciements.

Je profite de l'occasion pour vous souhaiter à toutes et tous un Joyeux Noël, de belles fêtes de fin d'année et le meilleur pour la Nouvelle Année.

Merci de votre attention et prenez soin de vous et de vos proches.

Fribourg, le 11 décembre 2021
Au nom de la Commission de gestion
Le Président
Jean-Pierre Jaquet

M. le Président. Merci M. Jaquet pour ce rapport.

- c) **Entrée en matière ;**
- c) **Eintretensdebatte;**

M. le Président. L'entrée en matière pour le budget 2022 de la CEC est ouverte. Qui veut prendre la parole ? La parole n'est pas demandée. L'entrée en matière est acquise.

- d) **Discussion centre de charges par centre de charges ;**
- d) **Diskussion Kostenstelle nach Kostenstelle;**

M. le Président. Nous allons discuter centre de charges par centre de charges. Dans le document que vous avez reçu on commence à la page 3.

Direction/Région diocésaine, Service communication, Bistumsregionalleitung, Pastorale Générale Institutions, Formules jeunes, Jugendseelsorge, JUBLA – RAST Freiburg, Pastorale de la famille, Pastorale de la santé, Aumôneries Hôpitaux F/D, Aumôneries EMS, COEPS, Behindertenseelsorge, Formation, Ausbildungsbeiträge, Lieux de pèlerinage, Aumôneries de l'Université, Service Solidarité & Diaconie, Service de Formation, Bildung und Begleitung, Service Catéchèse & Catéchuménat, Documentation, Katechese, Tâches diocésaines et supra-diocésaines, Organes et administration, Mission italienne, Mission espagnole, Mission portugaise, Missions diverses, Institutions et Organismes, Produits autres, Produits facturation : pas de commentaires/keine Bemerkungen.

*Pages 37 et 38 : Récapitulation par nature de charges et de produits
Pas de commentaires/keine Bemerkungen.*

- e) **Projet d'arrêté relatif au budget 2022 de la CEC ;**
- e) **Beschlussentwurf zum Voranschlag 2022 der kkk;**

M. le Président. Vous trouvez ce projet d'arrêté à la dernière page du rapport du CEx. La discussion est ouverte. Qui veut prendre la parole dans l'entrée en matière ? La parole n'est pas demandée.

- f) **Discussion ;**
- f) **Diskussion;**

M. le Président. On passe vite article par article.

L'article 1 concerne la dissolution des réserves. La discussion n'est pas demandée. Elle est close.

L'article 2 concerne les chiffres globaux de ce budget de fonctionnement. La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close.

L'article 3 concerne le montant des contributions des paroisses. La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close.

L'article 4 concerne l'exécution de l'arrêté ainsi que le titre et les considérants. La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close.

g) Approbation du projet d'arrêté.

g) Genehmigung des Beschlussentwurfes.

M. le Président. Nous arrivons déjà au vote final de ce projet de budget. Celles et ceux qui approuvent ce budget 2022 relatif à CEC sont priés de le manifester en levant le bulletin de vote. Contre-épreuves ? Abstentions ?

Le projet d'arrêté relatif au budget 2022 de la CEC est approuvé par 48 voix, soit à l'unanimité.

M. le Président. Merci pour la confiance et le travail réalisé. M. Telley je vous donne la parole.

M. Gérald Telley. Au nom du Conseil exécutif et en mon nom, je vous remercie d'avoir accepté ce budget à l'unanimité et de nous faire confiance. Bonne suite.

7. Informations diverses

7. Diverse Informationen

a) Projet Archives ;

a) Archivprojekt;

M. le Président. Je donne la parole au Président du Conseil exécutif, M. Mayor.

M. Patrick Mayor. M. le Président, Messieurs les Vice-Présidents, chers collègues du Conseil exécutif, Mme la Déléguée, Mme la Représentante de l'Évêque, Mesdames, Messieurs les délégué(e)s, d'abord en préambule je tiens moi aussi à vous remercier pour votre confiance par rapport à ce travail sur le budget. Mais j'aimerais aussi remercier le travail de M. Telley, de l'équipe des finances, de la Déléguée, de la Représentante et de la Commission de gestion. Si les choses peuvent se passer comme elles se passent aujourd'hui, c'est aussi qu'il y a un travail en transparence. Il y a des informations qui sont données dans les documents. Vous avez beaucoup de choses en mains et on va continuer comme ça. Merci beaucoup.

Je prends la parole quelques minutes pour vous expliquer qu'on avance. C'est très lent parce qu'on parle d'archives qui durent depuis des centaines d'années, donc le travail qu'on a sur ces archives avance lentement aussi, mais sûrement. Vous avez tous reçu à votre place la copie d'un petit flyer, encore provisoire, d'un document que le Service des Biens Culturels de l'État, les Archives de l'État, la Corporation et le Diocèse ont travaillé en commun, pour mettre en place cette réflexion sur : c'est quoi le patrimoine culturel des paroisses du Canton de Fribourg, les objets de culte, mobilier et archives ? C'est par rapport à ce projet de recensement, de sauvegarde et de gestion.

Ce cahier va servir à motiver d'un côté les députés du Canton de Fribourg à qui on va demander une partie de l'argent, et d'un autre côté les donateurs comme la Loro (Loterie Romande). On va aussi demander à la Confédération. En fait, on a fait un petit document qui exprime ce que c'est ce recensement. Vous avez en page 4 les buts. Je vous laisserai voir ça. Vous avez ça aussi en allemand, pour les gens de langue allemande. Ce qui nous intéresse ce matin, c'est le budget en page 11. Ce budget en page 11, c'est un projet qu'on a pensé faire sur 5 ans et puis on imagine que ça va nous coûter à peu près entre CHF 2'000'000 et CHF 2'250'000 sur ces 5 ans, c'est-à-dire env. CHF 450'000 par année. L'idée étant de trouver de l'argent de manière à diviser ce montant. On est en bonne discussion avec la Loterie Romande et pour d'autres subventions pour trouver CHF 150'000 par année. Nous avons déjà mis CHF 200'000 en réserve. On pense que si on participe entre CHF 100'000 et CHF 150'000 par année, l'État devrait aussi participer pour ce même montant. Je voulais juste que vous sachiez que les choses sont en train d'avancer. Maintenant le Conseil d'État va changer. Ça ne va pas être amené tout de suite devant les députés, mais

durant 2022 on va aller de l'avant avec ça. Il nous fallait à tous un petit document qui puisse nous donner un résumé, qu'on comprenne tous de quoi il s'agit. On reviendra vers vous ultérieurement. Est-ce que vous avez des questions ? Merci beaucoup.

M. le Président. Merci M. Mayor. Je constate qu'il n'y a pas de questions.

b) Commission spéciale RFin ;

b) Spezialkommission RFin;

M. le Président. Je donne la parole au Président de la Commission spéciale sur les finances, M. Canevascini.

Matthieu Canevascini affiche la présentation au beamer (annexée au PV).

M. Matthieu Canevascini. M. le Président, chers amis, chers collègues, quelques mots pour vous présenter l'état des lieux de la préparation du Règlement des finances et de ce qui l'entoure, en particulier la question de la fusion entre la CEC et la CMP, ou pour être plus précis, la dissolution de la Caisse des ministères et la reprise de ses tâches par la Corporation cantonale.

Pour illustrer cela, une phrase de Winston Churchill. Ce n'était pas pour Pearl Harbor, mais pour la bataille d'El Alamein : « Nous ne sommes pas encore tout à fait à la fin, mais nous avons quand même clairement dépassé le début. » La Commission RFin s'est réunie une dizaine de fois, c'est-à-dire tout au long de l'année 2021, à compter de la période où le confinement a été levé, où on a pu commencer à travailler de manière normale, si on peut dire les choses comme ça ? Dans les grandes lignes, une séance tous les 15 jours, y compris durant l'été. Donc c'est un rythme de travail qui est relativement soutenu, même si nous ne sommes pas encore tout à fait à la fin des travaux. Nous les avons largement débutés.

Pour rappeler l'objet de la réforme, ce que la Commission devait envisager : commencer par déterminer si elle voulait aller de l'avant sur ces questions, bien entendu, la fusion de la CEC et de la CMP et puis le RFin qui amènera la nouveauté principale, d'être applicable à toute corporation ecclésiastique, alors qu'actuellement il n'y a pas de règlement sur les finances, mais il y a des règles relatives aux finances qui sont dans des textes divers et qui ne s'appliquent pas à la Corporation. A la Corporation cantonale, seuls les règles du Statut s'appliquent, ce qui est insuffisant. Donc on aura un texte unique qui s'applique à toutes les corporations. Ce qui ne veut pas dire que toutes les corporations appliquent exactement les mêmes règles. Donc ce sera une simplification et un complément pour ce qui est de la Corporation cantonale.

Quant à la fusion entre la CEC et la CMP, c'est une réforme dont on a abondamment discuté. Donc je n'ai pas besoin de m'étendre sur ce que ça représente, en tout cas dans les grandes lignes. Pour éviter tout malentendu, l'objet de la réforme et du RFin, c'est de déterminer, pour simplifier, comment est-ce qu'on dépense. Qui paye quoi, qui décide quoi, s'agissant de l'organisation des dépenses. La grande question étant : Quelle est la répartition entre les paroisses et la Corporation cantonale ? Ce n'est pas combien on dépense pour tel ou tel poste. Pour prendre un exemple, un thème financier auxquels beaucoup de gens pensent, les salaires des collaborateurs. Ils sont déterminés par les règlements relatifs à la rémunération du personnel et ces règlements, eux, ne changent pas ! Alors peut-être un jour on va les modifier, mais c'est une autre réforme. Ce n'est pas le RFin qui va déterminer cela. Ce que le RFin détermine c'est, de manière plus large, par rapport à la fusion entre la Caisse des ministères et la Corporation cantonale, qui paye ? Si la fusion CEC-CMP est acceptée, ça ne sera plus la Caisse des ministères qui va payer mais bien la Corporation cantonale. Donc c'est bien QUI dépense et QUI paye, mais pas combien est payé pour quel poste ? Donc tout le travail que nous venons de faire pour le budget ne changera pas fondamentalement avec la réforme. Il ne faut pas se méprendre sur la réforme. Elle est d'une certaine ampleur, mais elle ne touche pas toutes les questions financières qui se posent dans nos corporations.

Concrètement, ce qui sera adopté à la fin de la réforme si vous le décidez, il y aura tout d'abord une modification du Statut. C'est essentiel pour la fusion entre la CEC et la CMP. Et un nouveau règlement qui n'existe pas encore, qui s'appellera Règlement sur les finances ou RFin, devra être adopté. Et il faudra modifier toute une série d'autres textes, notamment le Règlement sur les paroisses qui prévoit certaines dispositions financières qui devront être transférées dans le RFin. Le Règlement de la CMP disparaîtra. Les dispositions qu'il contient seront reprises dans le RFin, etc.

Quelques éléments de calendrier. Le calendrier que vous avez là n'est pas tout à fait nouveau. C'est déjà le calendrier qu'on avait envisagé lorsqu'on a constitué la Commission ou quelques temps après, mais c'est bien de le rappeler et ça permet de situer où nous nous trouvons et de fixer quelques échéances ou quelques projections en termes temporels. Une première phase qui était pour la Commission de définir ce qu'elle voulait envisager comme réforme, en particulier si elle voulait s'atteler à la fusion CEC-CMP ou pas. Il a été décidé que oui. Ensuite le contenu détaillé et rédigé ou pré-rédigé, pour ne pas anticiper sur la suite des premiers projets, donc la modification du Statut et l'établissement du Règlement des finances, y compris les modifications des autres règlements, suivi d'une phase de consultation. La Commission y tient absolument, c'est-à-dire que c'est quand même une réforme d'une certaine importance, donc dans un esprit démocratique il faut consulter les paroisses et accessoirement ça permet aussi d'avoir un retour d'informations et d'améliorer les textes. Il y aura certainement tel ou tel aspect, malgré les efforts fournis, qui auront échappé à la Commission. La consultation permet donc aussi d'améliorer le texte. Puis enfin, une quatrième phase d'examen du projet par le CEx et la Commission, pour tenir compte du résultat de la consultation. Et finalement l'adoption des textes par notre Assemblée. Pour ce qui est de la réforme du Statut, il faut ajouter par la suite l'approbation par d'autres autorités encore.

Si on détermine qui fait quoi, donc la Commission qui, dans un premier temps, examine l'ensemble du projet, qui prépare un projet, le transmet au CEx pour le retour à la procédure législative ordinaire pour organiser la consultation. La Commission, de nouveau, pour le projet final et puis l'Assemblée qui adopte. Pour que vous puissiez voir où nous nous trouvons, nous avons largement terminé les deux premières phases. Nous sommes en train de préparer le projet rédigé du Règlement. Le Statut c'est fait, le projet existe. Et la Commission doit encore examiner article par article en ce qui concerne le projet de Règlement, mais les grands enjeux, les grands éléments ont déjà été préparés. La consultation devrait débiter en mars. La situation sanitaire fait que ça va peut-être être un peu modifié et adapté. L'idée c'est d'avoir une consultation de 3 mois, donc mars, avril, mai. Ce qui permettra à la Commission de reprendre ses travaux sur la base de la consultation en mai. Et puis une première assemblée qui est celle d'automne 2022 qui sera consacrée à la première lecture et, suivant le résultat de la consultation et de l'avancement des travaux, on envisagera d'avoir une deuxième assemblée spéciale, pour faire la deuxième lecture et donc arriver à boucler l'ensemble de la réforme encore en 2022 ou on aura la deuxième lecture lors de la première assemblée en 2023, ce qui veut dire que notre objectif est d'avoir terminé cette réforme durant la législature en cours. On est dans les temps, avec même une petite marge, qui permet de tenir compte de l'aggravation de la situation sanitaire qui nous obligerait de retarder telle ou telle étape.

S'agissant du contenu de la réforme, l'idée c'est de faire un petit teasing sans anticiper sur un vote final de la Commission qui n'a pas encore été donné par la Commission sur le projet. Le Conseil exécutif ne devrait sans doute pas modifier considérablement le projet que la Commission propose et ensuite il y aura la consultation. On ne peut pas encore trop anticiper sur ce que ça va donner, ce qui vous sera présenté l'automne prochain.

Quelques grandes lignes : La première grande ligne, et ce n'est pas la révolution, c'est essentiellement un travail d'ordre technique pour simplifier les choses. Il y a un élément qui va être ressenti par les paroisses, s'il est adopté, c'est pour ce qui est de la facturation des coûts, notamment les salaires, mais pas les salaires que reçoivent les gens, mais les sommes qui sont payées pour que ces salaires puissent être versés. Actuellement les paroisses payent pour leurs agents pastoraux la somme exacte que coûtent leurs agents et versent la somme à la Caisse des ministères qui ensuite paye les personnes en question. L'inconvénient de ce système, c'est que ça crée un yoyo qui peut être relativement important, dans la mesure où certaines paroisses ont momentanément des agents qui sont jeunes et qui coûtent un peu moins cher et d'autres ont des agents qui coûtent plus cher, pour le dire schématiquement. Là j'ai pas le seul facteur de coût, de telle sorte que le budget des paroisses varie sans qu'elles aient véritablement le contrôle puisque c'est pas elles qui déterminent quels sont les agents qui sont engagés dans leur groupe, de telle sorte que l'idée est de faire une sorte de coût moyen et les paroisses se verront facturer ce coût moyen, ce qui à moyen terme stabilisera les dépenses pour les paroisses puisque, en fonction du nombre d'agents qu'elles ont, les équivalents plein-temps si on peut dire, elles peuvent planifier les coûts qu'elles ont au niveau de la rémunération des agents. Ça c'est une réforme, qui pour la plupart des paroisses ne changera pas grand-chose, parce que les statistiques font que la plupart des paroisses sont

dans la moyenne. Les paroisses qui actuellement payent très peu, celles qui payeront moins que la moyenne, payeront un peu plus. Et celles qui payent plus que la moyenne, payeront moins. De toute façon, c'est appelé à se modifier. Une paroisse qui a des gens jeunes, elle aura forcément des agents plus âgés un jour. Ça s'est un aspect de la réforme qui sera sans doutes ressenti par ceux qui font les budgets.

Pour le reste, il y a aura un certain nombre de modifications de détail qui ne sont pas forcément des détails au quotidien, mais qui sur l'ensemble de nos budgets ne vont pas transfigurer les choses. Pour prendre un exemple, un sujet toujours un peu délicat parce que ça crée souvent quelques tensions, l'indemnité de déménagement qui est versée aux prêtres et qui est payée par la paroisse xyz. Cette indemnité sera transférée au budget de la CEC. Pour la CEC ça ne change rien, de telle sorte à avoir une simplification administrative et on évite toute sorte de chicanes et de tiraillements au sujet de cette indemnité. Mais ça ne va pas bouleverser fondamentalement le système. Globalement, et c'est pour cela qu'il faudra toucher aussi légèrement au frein aux dépenses, dans le mesure où il y aura un certain nombre de dépenses qui seront transférées à la Corporation cantonale, un peu plus qu'aujourd'hui, de telle sorte qu'on a fait un pré-calcul. Le frein aux dépenses qui est actuellement de 12,5 %, devrait ensuite passer à de l'ordre de 15%, si on veut maintenir les choses en l'état, c'est-à-dire la force financière des uns et des autres, mais avec un transfert des charges des paroisses à la Corporation cantonale qui implique cette modification. Si ces chiffres sont confirmés, une fiduciaire a été mandatée pour vérifier tout ça, on voit qu'on parle de 2,5 % de l'ensemble de nos dépenses qui sont transférées des paroisses à la Corporation cantonale. Donc vous voyez que la réforme existe, elle est là, mais elle ne transforme pas tout. Voilà ce qui est pour quelques éléments de contenu de cette réforme, pour vous donner un tout premier aperçu de ce que vous trouverez vraisemblablement dans ces projets qui vous seront soumis à l'automne prochain.

Il me reste à remercier les membres de la Commission pour leur engagement sans faille. Encore une fois, dix séances en l'espace de quelques mois, c'est quand même un rythme assez stakhanoviste. Et les membres de la Commission n'ont jamais faibli, la participation est excellente. On siège la plupart du temps à guichet fermé. Et remercier aussi le secrétariat parce qu'il est clair que pour elles aussi c'est un très gros travail. Il faut participer aux séances, il faut rédiger les procès-verbaux avec des discussions qui partent souvent un peu dans tous les sens parce qu'on examine toute une série de questions très en détail, avec différentes variantes, avec des possibilités dans un sens ou dans un autre, donc le travail de celles et ceux qui font les procès-verbaux n'est vraiment pas toujours facile. Je les remercie d'autant plus pour leur immense soutien, sans lequel nous ne pourrions pas travailler.

Voilà, j'en ai terminé pour ma part. Je vous remercie pour votre attention et naturellement je réponds volontiers à des questions, s'il y en a ?

M. le Président. Merci bien, M. le 1^{er} Vice-Président. Est-ce qu'il y a des questions ? C'est un gros travail, n'est-ce pas ? Déjà dix séances ! Merci aux membres et au Président pour cet engagement. Il n'y a pas de questions. Je constate que tout est clair.

c) Consultation concernant les emplois pastoraux ;

c) Vernehmlassung betreffend die im Dienste der kath. Kirche stehenden Laienseelsorger/innen;

M. le Président. Je donne la parole à M. Mayor.

M. Patrick Mayor. Cher(ère)s délégué(e)s, juste un point avant de parler des emplois pastoraux pour dire que la lumière pointe derrière la forêt par rapport à ce travail qui est fait pour le Rfin. Ce qu'on fait en parallèle, M. Canevascini vient de l'expliquer, au niveau du CEX, on travaille avec une fiduciaire et notre équipe des finances, pour amener, en même temps que vous aurez des nouvelles propositions de règlements, aussi des tabelles avec des chiffres pour voir exactement où on va. Donc on fait ce travail en même temps et ça nous permet aussi de travailler et simplifier notre outil informatique. Juste que vous sachiez que ça avance lentement, mais il y a beaucoup de travail qui est fait en arrière-plan pour qu'on puisse documenter le tout avec des chiffres qui sont valables. On est en train d'analyser tous nos calculs, de ce qu'on fait depuis l'entrée de l'impôt jusqu'aux factures aux paroisses.

Je passe au point c). C'est juste une petite information. Vous le savez certainement. Il y a une convention entre l'Évêque du Diocèse et la Corporation cantonale qui règle comment ça se passe au niveau des emplois pastoraux. L'Évêque nous a demandé il y a à peu près six mois, au même moment où il a nommé

sa Représentante, de revoir cette convention parce qu'on est le seul canton du Diocèse où c'est encore le Vicariat, qui aujourd'hui n'existe plus, qui est l'employeur. Alors on a fait un travail avec notre ancien Vicaire, notre Déléguée, les membres du Conseil exécutif, pour toiletter cette convention qui a déjà été approuvée par notre Évêque. On va lancer en janvier une consultation auprès des paroisses avec pour objectif de ratifier cette convention au mois de juin. Le changement principal se situe au niveau de l'employeur. C'est la Corporation qui devient l'employeur. Au niveau de la balance, les choses sont exactement comme maintenant. L'autorité diocésaine, c'est-à-dire la Déléguée et la Représentante, s'occupent de tout ce qui concerne la pastorale. Et tout ce qui concerne la partie administrative, c'est géré par la Corporation. Les contrats seront signés par les deux parties. Tout ce qui concernera les discussions, les entretiens collaborateurs, ça restera du côté de la pastorale. Mais tout ce qui touche le côté administratif, sera du ressort de la Corporation. C'est peu de changements dans la réalité, mais au niveau légal il y a des changements qui sont importants. C'est aussi important, s'il y a un conflit, qui va au Prud'homme p.ex.

Il y a différents éléments qui font qu'on va rendre un peu plus moderne et plus standard cette gestion-là. Vous les délégués recevrez aussi les informations lorsque la consultation aux paroisses sera lancée. On devra aussi la ratifier au niveau de l'Assemblée un moment donné. Est-ce que par rapport à cet élément vous avez des questions ? Ce n'est pas le cas. On reste à disposition à ce sujet.

d) Etude sur la situation financière des églises suisses dans le futur.

d) Studie über die zukünftige finanzielle Situation der Schweizer Kirchen.

M. Patrick Mayor. J'avais le plaisir et je m'étais réjoui de vous présenter une étude qui est en train de se faire au niveau suisse. La société Ecoplan a été mandatée par la RKZ et l'Église protestante suisse, pour faire une analyse au niveau de toute la Suisse de comment se passe le financement de l'Église dans les 5-10 prochaines années. Et puis cette analyse malheureusement est encore sous embargo parce que il y a encore des petites choses qui doivent se finaliser. On a eu avec mon collègue, lors de la séance RKZ il y a dix jours à Zurich, une pré-information, mais qu'au niveau suisse, pas au niveau fribourgeois. Les données vont apparaître, dès qu'il y aura un communiqué de presse qui sera conjoint aux protestants.

Ce qui est intéressant de savoir et je me réjouis de vous la présenter, je pense que ça sera au mois d'avril, c'est que ces gens ont analysé dans chaque canton deux types de données. Les premières données c'est le nombre de baptêmes, de sacrements de communion, de mariages, etc. De l'autre côté ils ont analysé, avec les services de l'État (nous on a donné un coup de main pour Fribourg), ils ont regardé les tranches d'âge et puis combien ces tranches d'âge contribuent à l'impôt ecclésiastique, entre 20 et 30 ans, entre 30 et 40 ans, etc. C'est assez intéressant intellectuellement, mais ça fait un peu mal au cœur quand on pense à dans peut-être 15-20 ans, à comment ça va se passer. Aujourd'hui c'est un peu les 55-65 ans qui payent la plus grosse partie de l'impôt ecclésiastique. Et quand on fait une projection pour voir comment ça va se passer et qu'on intègre ça avec le nombre de gens qui sont intéressés à l'église, on voit que pour certains cantons, ça a déjà commencé, nous pas encore. On a encore 4-5 ans devant nous avant qu'il y ait des changements très forts, mais on voit qu'il se passe quelque chose. Et ça c'est important pour notre Assemblée. Pas pour que vous nous disiez, alors il faut qu'on coupe tout, mais c'est plutôt qu'on réfléchisse tous, comment on doit réorienter notre Église, notre pastorale, nos moyens à disposition pour demain.

Dès que les choses deviendront claires, je vous présenterai ça à l'aide de graphiques. Je pense que c'est une question centrale qu'il faut que l'on se pose, parce que c'est une question qui va nous guider dans nos décisions dans les prochaines 2, 3, 4, 5 ans.

Est-ce que par rapport à ça vous avez des questions ou des remarques ? Pas de questions. Alors j'en ai terminé pour l'instant.

M. le Président. Merci M. Mayor. Je constate que toutes ces informations sont claires et complètes puisqu'il n'y a pas de questions. Je propose qu'on interrompe la séance pour un petit quart d'heure. J'aimerais bien que vous soyez frais et attentifs pour le point suivant. On reprend à 9h30.

8. Synode sur la synodalité

8. Synode zur Synodalität

M. le Président. Avant de continuer avec le point 8), j'ai encore le plaisir de saluer la présence de Mme Nobs, la Représentante de l'Église évangélique réformée du Canton de Fribourg, que je n'ai pas vu au début. Elle nous est très fidèle. Merci pour votre présence et bienvenue.

Pour les informations sur le Synode sur la synodalité, je donne la parole à Mme Ruffieux et Mme Pohl-Henzen.

Mme la Représentante de l'Évêque Céline Ruffieux. Merci beaucoup M. le Président, MM. les Vice-Présidents, Mesdames et Messieurs, c'est la première fois que j'assiste avec vous à un tel évènement et je suis heureuse de découvrir cette belle Assemblée. C'est vrai que j'ai essayé de prendre le temps de connaître les personnes, les chiffres, d'apprivoiser les besoins des uns et des autres.

Nous travaillons ensemble au service de la même Église, en cheminant avec la Christ et nous pouvons nous en réjouir. Oui, nous pouvons être dans la gratitude aujourd'hui, gratitude d'avancer ensemble avec celui qui est lumière et chemin. Gratitude de collaborer avec des personnes de valeur et de compétence. Les changements envisagés que vous avez pu découvrir dans le point précédent sont importants. Je tenais aussi à vous dire que nous sommes partie prenante et que nous construisons ces dossiers ensemble, avec une collaboration franche et solide. Gratitude aussi de vivre ce temps d'avent qui nous prépare à fêter une espérance renouvelée dont nous avons bien besoin en ces temps de pandémie. Soyons contagieux, contagieux de cette espérance et de la joie de se savoir aimé avec tant de tendresse et de force par ce Dieu qui se fait Homme. Avancer ensemble, cheminer, c'est bien le vocabulaire du Synode que nous propose le Pape François. Nous tenions à vous le présenter aujourd'hui en quelques mots.

Céline Ruffieux et Marianne Pohl-Henzen présentent le Synode sur la synodalité (cf. PPT en annexe et transmis le 16 décembre 2021 par courriel).

M. Michel Mettraux. Je pense que la grande difficulté de notre Église est de se ressentir au-delà de nos structures, que les gens qui se sentent peut-être un peu moins concernés participent et se sentent vraiment invités à ça. Je m'interroge, comment est-ce qu'on peut encore améliorer cet aspect-là.

Mme la Représentante de l'Évêque Céline Ruffieux. C'est une bonne question. Vous verrez qu'il y a des inspirations dans les lieux d'insertion. Vous avez aussi par exemple des sets de table sur le site cath-fr.ch. Ça peut être un moyen d'utiliser une rencontre beaucoup plus informelle avec ces sets de table qui posent des questions sur lesquelles on peut répondre directement. C'est une façon différente de créer la discussion qu'on peut faire à une soupe de Carême, qu'on peut faire à une rencontre où ce sont peut-être d'autres personnes que celles qu'on voit à l'église le dimanche. Donc je pense qu'on peut vraiment faire preuve de créativité, soit avec ces sets de table, il y a aussi des jeux qui sont proposés pour créer la discussion. Il y a plein de moyens différents d'engager le dialogue et de récolter ces données. Je souligne aussi que ce qui est important, c'est de créer la discussion, l'échange. Ce n'est pas important de faire un rapport de dix pages à chaque réunion que vous pouvez avoir avec les gens. Ce qui est important c'est de nous rapporter quelques informations importantes qui sont pleines de sens. Il ne faut pas perdre du temps à écrire, rédiger, mettre en forme des choses. Le Pape nous a fait prendre garde de trois dangers et un de ces dangers c'est le formalisme et l'intellectualisme. Donc évitons cela et soyons vraiment dans la rencontre et l'échange. Merci. D'autres questions ?

M. André Essono. Vous avez parlé de consultation du peuple de Dieu. En fait je vous pose la question : Concrètement nous sommes tous le peuple de Dieu, mais est-ce que c'est vraiment le vrai peuple de Dieu, parce que c'est les paroissiens, les gens qui ont des choses à dire ? Est-ce que ces personnes-là vont participer à ce processus ? Et on parle aussi de structures. La vraie structure que l'église oublie c'est l'Évangile de Dieu. Est-ce qu'il ne faut pas aussi mettre en avant cet Évangile ? On oublie l'essentiel de ce que l'on recherche dans l'Église.

Mme la Représentante de l'Évêque Céline Ruffieux. J'espère que le Synode n'est pas une mise en avant des structures, mais que c'est bien un endroit de discussion pour pouvoir replacer l'Évangile au centre. Les structures ne sont là qu'au service de l'Évangile. Oui, tous les paroissiens sont concernés. C'est

justement ce que je disais avant, de faire preuve de créativité pour aller à leur rencontre et leur donner la parole, vraiment, vous avez raison. Autre chose ? On est tous à disposition pour des discussions. Je vous remercie, avec Marianne, de votre attention et nous vous souhaitons une belle fin de matinée.

M. le Président. Merci à la Représentante et à la Déléguée de l'Évêque pour ces informations claires et encourageantes en même temps.

9. Divers

9. Verschiedenes

M. le Président. A qui est-ce que je peux donner la parole dans les divers ? Je pose moi-même une question ? Différentes personnes m'ont posé la question, pourquoi on a une Déléguée et une Représentante de l'Évêque ? Pourquoi ce poste n'a pas la même dénomination ? Je prie une des deux de clarifier cela. Cette question m'a été posée plusieurs fois. Ce n'est pas grand-chose, mais il faut le clarifier.

Mme la Déléguée épiscopale Marianne Pohl-Henzen. Soyez rassurés, on fait la même chose. On a peut-être un titre qui est un peu différent l'une de l'autre, mais en fait ça veut dire la même chose. «Beauftragte» ou «Déléguée» ou «Représentante», c'est toujours en fait la même chose. C'est juste qu'on n'était pas synchronisées pour le début de notre tâche. On n'a pas commencé en même temps. L'Évêque a décidé de nommer une « Déléguée », vous savez que ça a fait quelques petits bruits dans tous les sens, après on s'est rendu compte que le titre de « Déléguée » était le plus souvent utilisé quand même plutôt pour des personnes qui avaient une tâche spécifique ou un dicastère spécifique et c'était moins lié à une région territoriale. Ensuite quand l'Évêque voulait nommer les nouveaux délégués pour les autres cantons, il a beaucoup réfléchi à ce sujet et il a aussi posé la question à Rome pour vraiment bien faire. Pour finir ça a été clair que ça pouvait être des Représentant(e)s, avec le même cahier de charges. Finalement il a dit : « On t'a déjà nommée l'année passée, on ne va pas changer ta nomination. »

C'est très simple. Il n'a juste pas changé ma nomination, sinon il aurait dû faire une autre nomination avec « Représentante de l'Évêque » aussi pour moi. Mais ne vous heurtez pas si on entend « Représentante » ou « Déléguée ». C'est toujours la même chose, avec le même cahier des charges, la même mission.

M. le Président. Merci pour ces informations. Je prie simplement les deux personnes concernées de ne pas être vexées, si on ne réussit pas à chaque fois à trouver le bon terme.

Je donne la parole à M. Werro.

M. Daniel Werro. M. le Président, chers collègues, permettez-moi, avec mon expérience, je ne voulais pourtant pas intervenir, mais je ne peux pas ne pas dire quelque chose. Je trouve, et je suis un provocateur, il ne faut pas qu'il y ait un Conseil exécutif qui ronronne et une assemblée qui ronronne, ça devrait être un duel, un débat. Ce qui m'a manqué ce matin, j'ai failli m'endormir d'ailleurs, c'est d'avoir des idées pas comme les autres. Ce n'est pas normal qu'à 99 % ou 100 % on vote tous la même chose. Moi j'apporte le débat, je mets les pieds dans le plat, je lance des cailloux, mais à la fin je suis toujours constructif. Bien sûr que je suis le seul qui a voté « contre », mais le Président de la Commission financière l'a dit, Courtepin c'est très spécial, mais je ne peux pas trahir les miens. Il n'est que 10h10, même pas, on avance très vite.

J'aimerais deux, trois choses quand même. Une belle assemblée sans questions, ce n'est pas une belle assemblée pour moi.

J'espère que l'étude de la RKZ ne va pas coûter trop cher au contribuable, moi qui suis un homme de terrain, croyez-moi les personnes physiques ayant un revenu supérieur à la moyenne ne se gênent plus et ne se gêneront plus de sortir de l'Église catholique. Ça c'est aussi la réalité. Parce qu'ils comptent ces gens-là. Voilà je paye CHF 2'000.– par année d'impôt paroissial, fois 20 ans, je paye CHF 40'000.– d'impôt paroissial. On consulte un peu le règlement, qu'est-ce qui se passe ? Je sors de la religion catholique, je suis en bonne santé, ça ne va pas mal, bon le Covid, je suis vacciné deux fois, j'ai mon certificat, tout va très bien. Mais si j'économise en 20 ans CHF 40'000.–, un moment donné je pense que

je serai vieux et malade, la mort s'approche. Le Statut permet de réintégrer l'Église catholique. Super, j'ai économisé CHF 40'000.– d'impôt paroissial. Croyez-moi, il y en a qui réfléchissent comme ça ! Donc voilà dans l'exposé ce qui m'a manqué. Tout le monde est consulté, sauf les riches ou les personnes aisées si vous préférez. Ces gens-là en général ils la ferment. Ils se disent : « Bon je gagne bien ma vie. Je paye des impôts. Je n'ai pas de prestations ou très peu, mais je paye mes impôts. » Il ne faut pas les oublier ces gens aisés. Peut-être que je représente là ce matin plutôt la classe politique de droite, mais ce n'est pas normal qu'on est tous de gauche non plus. Donc je suis clairement de droite et je représente peut-être les gens plutôt aisés. Donc n'oublions pas les gens aisés qui ont leur mot à dire, qui sont parfois très discrets. Ou ils sont tellement discrets qu'ils font sortir l'argent catholique. Voilà ce que j'ai constaté ce matin.

J'ai encore une chose à dire. Je consulte internet, l'Église catholique comment va-t-elle, etc. ? Il y a trois choses qui m'ont surpris. Dans ma paroisse, dans les écoles, il y a plus de non chrétiens que de chrétiens. A mon époque c'était les catholiques, pas contre les protestants, mais ce clivage-là. Aujourd'hui il faut additionner les catholiques, les protestants, les anglicans, les catholiques chrétiens et je ne sais pas qui encore ? Il y a plus de musulmans dans certaines de nos classes, qui d'ailleurs, certains enfants musulmans sont meilleurs au catéchisme que les cathos. Posons-nous la question, pourquoi ? Donc il y a l'enseignement de catéchisme, très bien ! J'ai posé deux questions à des élèves : Peux-tu me réciter le « Notre Père » ? Aucune idée ! J'étais choqué. Qu'ils ne sachent pas le « Gloria », le « Credo », je veux bien, mais le « Notre Père » ! Deuxième question : Vas-tu à la messe ? Non ! Je peux comprendre des fois, certains sermons, surtout chez nous, ce n'est pas très intéressant, moi je dois me concentrer et après 30 secondes je pense à mes pensées de la vie éternelle, parce que j'avoue que ce n'est pas très intéressant ! Et la dernière question : Combien de catholiques fréquentent-ils l'église, en pourcentage ? Qui va à la messe ? 13%, selon une étude gratuite. Et après alors, les autres, les évangéliques ? 72 %. Pourquoi ? Je pense qu'il y a des curés fantastiques dans certaines paroisses, où vous avez envie d'aller à la messe parce que ils savent se réinventer et pas ce ritournelle sermon qui à la limite vous engueulez ceux qui viennent à la messe. Non ! Il faut justement les encourager et ne pas faire des sermons à la noix de coco que vous avez entendu pendant 54 ans et que vous êtes un peu lassés. Inspirons-nous peut-être de temps en temps des évangéliques !

Et la dernière chose. Du temps du Vicaire Jacques Banderet, j'étais déjà à la Caisse des ministères, les tâches supra-paroissiales, à l'époque. Mais vous voyez je ne suis dans aucun groupe, rien du tout. Je ne suis dans aucune commission. Je suis un homme libre. Ce qui permet de dire, j'avais dit à J. Banderet à l'époque, mais non de bleu il faudrait que les prêtres, pas doivent mais puissent se marier, ainsi que les Sœurs, qu'elles aient le même pouvoir. La réponse était très simple : « Monsieur Werro vous êtes jeune, même pas vous verrez ça dans l'Église catholique ! » J'ai dit que c'était bien dommage, mais j'espère toujours. Bonnes fêtes à tous !

Ce n'était pas mon coup de gueule, mais j'ai l'impression que l'auditoire m'écoute et nous respirons tous. J'y crois toujours à l'Église catholique, je ne sortirai pas de l'Église. Quand on parle comme ça, c'est quelqu'un qui est quelque part un petit peu blessé, mais qui y croit à 100 %. Merci infiniment.

M. le Président. Merci à M. Werro qui a l'habitude d'être clair et authentique. On prend acte de ce que vous avez dit. Les personnes concernées vont y réfléchir.

M. André Essono. M. le Président, je voulais juste revenir sur la dénomination de la Représentante/Déléguée. On est dans la réflexion et pour simplifier, pourquoi ne pas utiliser une seule dénomination ? Est-ce qu'on peut proposer cela à l'Évêque ? Comme ça on n'a plus besoin d'utiliser les deux termes.

M. le Président. Est-ce qu'on peut donner une réponse à M. Essono ?

Mme la Représentante de l'Évêque Céline Ruffieux. Ça viendra.

M. le Président. D'autres personnes qui aimeraient se prononcer sous les divers ? Ce n'est pas le cas. Je continue dans les divers. Je vous rappelle les dates des séances des deux années suivantes :

2022 : 12 mars, 11 juin, 8 octobre et le 10 décembre

2023 : 11 mars, 17 juin, 7 octobre et le 9 décembre (provisoire)

2023 : 16 décembre, séance constitutive nouvelle période administrative

En ce qui concerne ce 9 décembre, ça sera la dernière séance de notre période administrative avec la discussion et l'adoption du budget 2024. Une semaine plus tard, le 16 décembre est prévue la séance constitutive de la nouvelle période administrative avec les nouveaux élus. Si on avance encore une fois la séance du 9 décembre, on pourrait éviter d'avoir deux séances deux semaines consécutives. Cela concernera certaines personnes d'entre nous. Lors de la dernière période, nous avons fait les deux séances la même semaine. C'était un peu serré. On verra.

Concernant les dates des séances, j'aimerais vous dire la chose suivante. Ces dernières années nous avons en général tenu seulement deux séances, soit une pour les comptes et l'autre pour le budget. Ces séances étaient très chargées avec d'autres sujets, comme p.ex. en juin dernier une modification substantielle du Règlement sur les paroisses. Au sein de la Présidence on en a discuté et on aimerait avoir plus de temps afin d'avoir moins de pression. L'année prochaine il faut vous attendre à ce que nous ayons au moins 3, voire 4 séances. Probablement nous allons discuter la première lecture du RFin le 8 octobre 2022.

La Présidence a aussi prié le CEx d'essayer de planifier un peu les sujets qu'on ait pas des séances trop chargées. Si nous avons plus de temps, vous l'avez vu ce matin, on peut avoir aussi des interventions plus libres. C'est quand même bien de ne pas être trop chargé. C'est clair qu'il n'est pas toujours aisé de planifier à l'avance les sujets pour le CEx. On n'aimerait en tout cas plus cumuler des sujets importants comme des comptes/budgets et des révisions de règlements. Est-ce qu'il y a une question à ce sujet ? Ce n'est pas le cas.

Vous avez reçu avec les documents le formulaire de défraiement. Je vous prie de le remplir et de le retourner dans les délais à l'administration.

Je remercie le personnel de l'administration. Ils ont tout fait afin de garantir un bon déroulement, aussi d'un point de vue technique. Je vous prie de les applaudir.

Erlauben Sie mir, dass ich noch 2-3 Bemerkungen anfüge.

Avant de terminer, permettez-moi de faire encore quelques remarques

Cela fait bientôt 2 ans que nous vivons avec la pandémie. Notre vie sociale a été profondément bouleversée, cela veut dire aussi notre vie religieuse, les possibilités de vivre la foi.

Aujourd'hui, nous savons moins bien qu'il y a une année, et encore moins bien qu'il y a 6 mois, où, jusqu'où, la situation nous amènera.

Je l'ai déjà mentionné : l'être humain est un être social. Nous avons besoin de contacts humains, de nous échanger, de nous reconforter mutuellement. Ceci est d'autant plus vrai pour la vie religieuse. Nous sentons le désir de former une communauté, notamment aussi en vivant ensemble des célébrations liturgiques. Je souligne cela juste avant Noël.

Je souhaite que l'on ne soit pas trop restrictif sous prétexte de protéger la santé physique d'autrui (en ayant en fait plutôt peur pour sa propre santé) et qu'on oublie pas que beaucoup de personnes attendent des organes pastoraux, de leurs aumôniers que l'on soigne leur santé spirituelle et qu'on les accompagne malgré toutes les restrictions. On est devant le défi d'être inventif, même courageux. J'en conviens.

Eine weitere Überlegung, die ich mir in letzter Zeit immer wieder mache, ist die folgende:

Das Image der Kirche in der Öffentlichkeit hat in den vergangenen Jahren stark gelitten. Das ist

offensichtlich. Einige missbrauchen den ausschliesslichen Blick auf Missbrauchsfälle, um sich von der Kirche abzuwenden. Aber auch bei Personen, denen das Glaubensleben wichtig ist, ist das Vertrauen angeknackt.

Mir ist es wichtig, dass wir die „Schuld“ nicht nach oben verschieben, sondern versuchen, in unserem direkten Umfeld glaubwürdig zu sein. In diesem Zusammenhang macht mir Mühe, wenn ich gelegentlich höre, dass Personen, die im gleichen Rat, im gleichen Pastoralteam tätig sind, sich offensichtlich nicht vertragen und einander sogar öffentlich kritisieren. Hier können wir, sollten wir, einen Beitrag zur Glaubwürdigkeit der Kirche leisten.

Ich denke dabei an des Verhalten der ersten Christengemeinden. In der Apostelgeschichte heisst es frei übersetzt:

„Die anderen sahen, wie sich die Christen gut vertragen und sich gegenseitig unterstützen.“

Nehmen wir dieses Beispiel!

Je m'excuse que j'étais un peu long.
Je ne pouvais pas ne pas vous dire ce qui me préoccupe !

La crédibilité de nos actions m'est très importante, sinon le budget que nous avons adopté, n'a pas de sens.

Avant de prendre congé des délégués pastoraux, il ne me reste qu'à vous souhaiter Joyeux Noël, un bon début de la nouvelle année et Au revoir.

L'Assemblée de la CEC est close.

Fin de la séance à 10.27 heures.
Ende der Sitzung, um 10.27 Uhr.

Le Président / Der Präsident:

Walter Buchs

La Secrétaire / Die Sekretärin:

Patricia Panchaud



Boulevard de Pérolles 38, CH-1700 Fribourg

+ 41 26 426 34 00
cath-fr.ch | kath-fr.ch

La collaboratrice du Secrétariat / Die Mitarbeiterin des Sekretariats: Béatrice Duvoisin

*Approuvé par l'Assemblée du / Genehmigt durch die
Versammlung am 11.06.2021*